

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2008

⇒ Organisation des emplois

Comme l'an passé, Monsieur le Maire propose de créer un emploi saisonnier en CDD pour les deux mois d'été, du 1^{er} juillet au 31 août afin de pallier au remplacement des agents titulaires en congé. Il s'agira d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe non titulaire sur la base de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil donne un avis favorable.

Par ailleurs, un agent technique étant mutée au 1^{er} juillet à la mairie de Saint-Juéry, il est proposé de créer un emploi occasionnel en CDD de 3 mois à temps non complet (27 heures hebdomadaires) pour un poste d'agent technique territorial 2^{ème} classe non titulaire avec effet au 1^{er} septembre 2008.

Avis favorable du Conseil.

⇒ Service de remplacement

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CGFPT) du Tarn propose la signature d'une convention permettant à la Mairie de disposer en cas de besoin (accident, maladie...) de personnel de remplacement à des tarifs forfaitaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à faire appel si besoin au service de remplacement mis en place par le CGFPT du Tarn et à signer la convention d'adhésion à ce service.

⇒ Tarifs cantine et garderie pour l'année scolaire 2008/2009

Le Conseil adopte les propositions de la commission des finances en matière de tarifs, se traduisant par une augmentation moyenne de l'ordre de 2%.

Garderie	2,50 €/jour (au lieu de 2,45 €)
Repas adulte	5,00 € (au lieu de 4,90 €)
Repas enfant	3,54 € (au lieu de 3,47 €)
Enfant avec panier	2,00 € (inchangé)

⇒ Fonds de développement territorial

En temps normal les communes peuvent prétendre à une subvention de 39% sur un montant maximum de travaux immobiliers de 105 000 € HT par période de 3 ans. Il s'agit de subventions du Conseil Général.

Exceptionnellement, pour la seule année 2008, la base subventionnable est de 38 500 € HT, toujours à hauteur de 39%.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à préparer un dossier et à demander cette subvention pour les travaux de goudronnage de la cour de l'école, assimilés à des travaux immobiliers.

⇒ Questions diverses

- Subventions aux associations : après vérification des documents justificatifs demandés, le Conseil décide d'octroyer les subventions suivantes :

Dyane cunacoise	107 €
Cambon Cunac Olympique XV	214 €

- Association VERSO : à cause des intempéries, le chantier du pont de la Rasclette a nécessité une semaine de plus. Le Conseil approuve le montant du coût supplémentaire s'élevant à 460 €.

- Journée de solidarité : concernant les employés municipaux, le conseil approuve la proposition suivante qui sera transmise au CGFPT du Tarn pour avis : réalisation de 7 heures de travail en plus, précédemment non travaillées.

- Ecole, point de situation :
 - ▶ Beaucoup de questionnaires ont déjà été retournés par les familles, ils permettent de prévoir une certaine stabilité des effectifs à la garderie et à la cantine à la rentrée prochaine.
 - ▶ Monsieur le Maire donne lecture de la pétition adressée par l'APE à l'inspection d'académie pour demander l'ouverture d'une septième classe. Cette pétition a recueilli 143 signatures.
 - ▶ Organisation du temps scolaire : à partir du retour des congés de Toussaint, après deux mois d'évaluation par les enseignants, il sera mis en place une demi-heure de soutien aux élèves en difficulté (par groupes de six maximum) le matin de 8 h 30 à 9 h 00. Ce soutien sera assuré par chaque enseignant au titre de la récupération des heures de travail du samedi matin puisqu'il n'y aura plus classe ce jour-là.